

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2023

à 20 H 30

Conseil Municipal :

La réunion a lieu à la salle du conseil de la mairie.

Présents : Tous les conseillers sauf Mme Georgina COPITET, absente représentée par M. Franck COPITET.

La convocation avec l'ordre du jour a été envoyée par mail le 5 octobre 2023.

M. le Maire énumère les délibérations à prendre et les questions diverses à voir après avoir informé l'assemblée qu'une délibération serait ajoutée à l'ordre du jour si tous les conseillers sont d'accord. : « délibération sur les tarifs des cases des colombariums ». Aucun membre du Conseil n'est opposé à ce rajout.

Après un tour de table, il est décidé de nommer M. Jean-Pierre PALADINI comme secrétaire de séance.

Délibérations :

- PV valant compte-rendu du dernier conseil validation
- Subventions JSP, octobre rose, école (école et cinéma, aide séjour pour un enfant)
- Prix Chèque-cadeau du personnel
- Rapport d'activités 2022 du CUGR
- Mise à jour droits de place – occupation du domaine public

Questions diverses : courrier de la Préfecture sur MONDI, Zone le Lohan : zone privée communale, choix Zones énergies renouvelables, rétrocession voirie nov' habitat au Grand Reims, contrat ATC pylône signé, point sur avancement de travaux de voirie et zone sportive, dégradation au city park, mercredis récréatifs, retour sur les commissions, ...

Délibération N°50 - Procès-verbal valant compte-rendu de la séance du conseil municipal du 22 septembre 2023-Validation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité

- de valider le procès-verbal valant compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 22 septembre 2023

Délibération N°51 - Ressources humaines : cadeau de fin d'année au personnel municipal

Les cadeaux de fin d'année n'entrent pas dans le cadre du régime indemnitaire et relèvent de la publique d'action sociale définie par la collectivité territoriale. Les prestations d'action sociale résultent d'une décision de l'assemblée délibérante et sont attribuées indépendamment du grade, de l'emploi ou de la manière de servir. Elles ont un caractère facultatif et peuvent donc être différentes selon les collectivités.

Le Maire, M Jean-Jacques GOUAULT, propose de maintenir ce cadeau de fin d'année offert sous forme de chèques cadeaux et pour un montant de 150 euros par personne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le bon de commande
- d'accepter le principe du chèque cadeau
- de fixer le montant par personne à 150 euros,

Délibération N°52 - Communauté Urbaine du Grand Reims Rapport d'activités 2022 Information au conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-39 qui dispose que le Président d'un EPCI adresse chaque année au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement,

Vu le rapport présenté par la Communauté urbaine du Grand Reims pour l'année 2022,

Vu la note de synthèse valant exposé des motifs,

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité,

- de prendre acte de la communication au Conseil municipal du rapport d'activités 2022 de la Communauté urbaine du Grand Reims, joint en annexe.

Délibération N°53 - Occupation du domaine public : fixation des droits de place Réévaluation des tarifs

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs concernant l'occupation privative du domaine public avaient été réévalués lors de la délibération N°21 du 02 juin 2017 et que cette occupation est soumise à autorisation contre paiement d'une redevance (sauf exception prévue par la loi) et que le mode de calcul du montant des redevances est en fonction du type d'occupation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de fixer ainsi qu'il suit les redevances d'occupation temporaire de la voie publique sur le territoire de la commune applicable à compter du 1^{er} novembre 2023 :

Type d'occupation	Tarif
Cirques jusqu'à 100 places par représentation ou autres évènements	20 euros/J avec une caution de 500 euros rendue si aucune dégradation n'est constatée
Cirques au-dessus de 100 places par représentation ou autres évènements	30 euros/J avec une caution de 500 euros rendue si aucune dégradation n'est constatée
Camion d'outillage ou autres commerçants	10 euros
Droits de place associations de Bétheniville	20 euros

- **de demander** aux commerçants ambulants ou forains de mettre les droits de place à l'ordre de Bétheniville en fête.

Délibération N°54 - Tarifs des concessions colombarium

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité

- de ne pas modifier les tarifs et donc de laisser :
- 250 euros pour 30 ans / case
- 350 euros pour 50 ans /case

Délibération N°55 - Budget principal de l'exercice 2023 Décision modificative N°1 Autorisation de Virement de crédit pour paiement de Subventions exceptionnelles : à l'Institut GODINOT, à l'association BATJ, à l'association JSP, à l'OCCE 51 coop. scolaire élémentaire

Le Maire, après en avoir délibéré,

- **décide** de procéder au virement de crédit suivant sur le budget principal de l'exercice 2023 pour le paiement d'une subvention supplémentaire et exceptionnelle à l'Institut GODINOT à Reims de 300 euros afin de participer à la manifestation d'octobre rose, une subvention supplémentaire et exceptionnelle à l'association Bétheniville à toutes jambes de 300 euros à reverser au Téléthon 2023, une subvention complémentaire aux JSP de Suippes de 90 euros et enfin une subvention exceptionnelle à l'OCCE de 100 + 260 euros afin de participer au programme « école et cinéma » et une aide séjour 2023 pour un enfant.

Après débat, sur le montant de l'aide financière pour le cinéma à l'école, il a été attribué une subvention d'environ 20 % du prix de revient des places de cinéma (3 euros par enfant multiplié par 3 séances pour 144 enfants au total, ce qui fait 1296 euros). Cette subvention a été votée avec 3 abstentions et 2 voix contre.

Questions diverses et informations municipales

Courrier de la Sous-Préfecture

La société MONDI a été mise en demeure de réaliser les travaux prescrits par la Direction Régionale de l'Environnement qui sont de : curer et rendre étanche leur bassin de rétention, réaliser un plan d'intervention pour le déploiement des services de secours en cas de sinistre sur le site.

M. le Maire indique que la société MONDI est en plein investissement actuellement (rénovation du mur d'enceinte et réflexion pour mettre des panneaux photovoltaïques), elle va se mettre en conformité.

ATC Pylône

La convention a été signée avec une clause supplémentaire demandée par la commune : une augmentation de 2 % tous les ans à la date anniversaire de signature.

Zones d'énergies renouvelables

La Commission urbanisme s'est réunie hier concernant ces zones : au départ, la CUGR avait demandé à toutes les communes membres de décider des zones à affecter à ces énergies renouvelables avant fin décembre 2023. Mais aujourd'hui ce qui est demandé par le Grand Reims c'est seulement de faire un état des lieux de ce qu'on a sur la commune en énergies renouvelables (lagune, photovoltaïque, éoliennes, ...).

La commission urbanisme a réitéré la décision du conseil municipal de ne plus mettre d'éoliennes sur la commune.

Pour ce qui est du photovoltaïque :

- **oui** sur les habitations, les entreprises, les hangars, ...
- **non** sur les terres agricoles.

Ce zonage sera obligatoirement soumis à une enquête publique.

Rétrocession voirie

L'office d'HLM Nov habitat est enfin d'accord pour rétrocéder à la commune sa voirie (rue de la crayère cadastrée AA44) comme le souhaitait M. le Maire depuis son premier mandat.

Cette rétrocession devrait se faire directement de l'office d'HLM vers la CUGR étant donné que cette voirie apparaît déjà dans le tableau vert (liste des rues ayant été transférées à Grand Reims).

Après ce transfert, le conseil municipal devra penser à mettre cette voirie sur la liste des travaux de rénovation à présenter à la CUGR.

Terrains de sport

Le désherbant sélectif ne semble pas trop efficace sur les terrains de football. La place de parking a été cassée par les employés communaux et sera réengazonnée.

Deux places de parking handicapés seront créées, une en haut et une en bas.

Tous les autres travaux sont terminés, il ne reste plus que le pare-ballons avec le mât à installer.

Travaux de voirie

Rue de Munet, les travaux sont presque terminés. Ils devaient mettre un passage surbaissé devant le 1 rue de Munet mais cela n'est pas encore fait. Les tampons de France Télécom ont été changés en même temps. Cela fait nettement plus propre. Face au Crédit Agricole, il n'y aura plus de flaque d'eau dans le virage puisqu'un regard a été posé.

Rue de Reims, un passage surbaissé a été posé.

Les travaux de voirie de l'ancien chemin AF entre la rue de Merlan et la rue de l'éveil sont à reprendre.

Vandalisme au city park

Un article a été mis sur notre site internet pour les dommages occasionnés au mini stade. Si d'autres dégradations étaient constatées, le city serait clôturé et un badge serait nécessaire pour y jouer.

Les mercredis récréatifs

Comme indiqué au dernier conseil, les associations de Bétheniville participent bénévolement aux mercredis récréatifs.

M. CHARTON Frédéric, Président de l'association BMX, a fait deux groupes, les petits et les moyens ; $\frac{3}{4}$ d'heure par groupe. Il estime que cela a été un peu trop court. Grand succès pour cette animation.

De même l'association Tricot avec Mme Annick CADOUX a beaucoup plu aussi bien aux filles qu'aux garçons.

La pétanque a également animé un mercredi et tout s'est bien passé.

L'association de pêche doit aussi faire quelque chose avec les enfants.

De même, des ateliers ont été proposés par notre agent administratif Mme Sonia CORPART à la bibliothèque : un raconte tapis, deux kamishibaï et une lecture d'album).

Actualité de la commune

M. le Maire signale que le week-end dernier des jeunes du village ont décidé de faire des bombinettes dans la rue de la crayère. Ainsi, dimanche matin, les gendarmes et les démineurs sont intervenus sur la commune. A priori, cela faisait quelques jours que ce manège durait.

Une conseillère indique que les jeunes ont recommencé leurs bombinettes ; cette fois-ci au city.

M. le Maire propose que pour la prochaine journée citoyenne, des pinces soient utilisées pour ramasser les bouteilles afin d'éviter tout danger.

Futur lotissement les Rives de l'Arnes

Petit souci avec le permis d'aménager. La DDT a ressorti les anciennes cartes du village qui dataient de 2002 sur lesquelles il est indiqué que les nappes phréatiques étaient à moins de 2 mètres.

Agencia devra procéder à des carottages et devra mettre des piézomètres pour voir la hauteur des nappes.

Trois solutions sont possibles si ces nappes sont vraiment à moins de 2 mètres :

1/ Rehausser la voirie avec du remblai et prévoir des pieux sur les constructions à venir : solution trop chère pour Agencia.

2/ Faire des parcelles plus grandes au fond de la zone et donc moins de parcelles à vendre : moins rentable pour Agencia.

3/ Ne pas acquérir le fond de la zone qui resterait propriété de la commune : solution la plus probable pour Agencia si l'eau est à moins de deux mètres.

Cette zone étant une zone OAP, la commune remettra la zone en zone naturelle ce qui permettra de récupérer du foncier.

Monsieur Maxime FRANCOIS indique que le grutier qui creusait un trou près du canal pour construire une maison a retiré le renfort qui tenait le canal (près du pont).

Mme Nataly MATHE informe l'assemblée que l'entreprise BRUJERE qui a installé les panneaux près de la salle des fêtes a signalé qu'il en manquait un au fond du terrain.

Monsieur le Maire explique qu'il y aura un portail derrière pour que les agents communaux puissent accéder au bois mais à l'endroit signalé ouvert par l'entreprise, cela sera fermé pour une sécurité des lieux et surtout pour que les enfants jouant derrière la salle des fêtes ne tombent pas à l'eau.

La Toussaint

Monsieur le Maire rappelle que le cimetière sera nettoyé pour la Toussaint par les agents communaux mais il n'est pas très sale. Il informe les conseillers que comme convenu un courrier a été envoyé à l'administré qui « s'étalait » sur les concessions avoisinantes. Ce monsieur a retiré aussitôt tous les objets.

Une fontaine avec poussoir sera mise cet hiver par nos agents.

Mme Marianne LECOMTE indique que les membres de la commission cimetière ont commencé à faire des photos des sépultures pour les insérer dans le logiciel.

Journée citoyenne

Monsieur Emmanuel CHONION indique que sa journée citoyenne s'est bien passée mais il fait remarquer que ce sont les habitués qui viennent.

Monsieur le Maire lui rappelle qu'il faut s'y prendre à l'avance avec les écoles afin que la directrice puisse mettre l'information sur le site de l'école.

Cérémonie du 11 novembre

Monsieur le Maire rappelle que l'année dernière plusieurs enfants s'étaient déplacés le 11 novembre pour chanter mais comme il n'y avait pas d'instituteur pour les accompagner (cela n'avait pas été prévu) les enfants n'avaient pas pu chanter, ils avaient été très déçus.

Monsieur Luc APPERT informe le conseil qu'il a rencontré Mme Valérie PIERRET, la Directrice du groupe scolaire de Bétheniville, à ce sujet. Les enfants sont partants pour chanter au 11 novembre.

Questions de signalisation

Monsieur Jean-Pierre PALADINI demande où est le panneau « voie sans issue » qu'il avait demandé pour le lotissement Serge Antoine.

Monsieur le Maire lui répond qu'il a été mis rue du Moulin.

Monsieur Frédéric CHARTON lui aussi demande où est le panneau qui devait être posé au Clos Saint Jean « cul de sac ».

Monsieur le Maire indique que la commission voirie doit se réunir prochainement pour lister tous les panneaux à remettre dans la commune.

Commission sports, loisirs et jeunesse

Monsieur Arnaud DESSERTENNE informe le conseil qu'il a fait une réunion de sa commission le mercredi 11 octobre. Beaucoup d'associations ont répondu présent sauf Equip'âge et l'amicale des sapeurs-pompiers.

La commission devrait se réunir à nouveau le 6 novembre pour finaliser le projet de Téléthon avec pour thème le relais de la flamme. Cet événement se fera pour les membres des associations sur la piste de roller et pour les autres personnes voulant participer sur le parcours de santé avec des exercices à faire.

Pour l'évènement octobre rose, la commission a déjà un projet pour l'année 2024 qu'elle doit affiner (une personne ayant eu un cancer du sein passerait chez les

administrés pour parler de son parcours personnel, son ressenti sur la maladie, etc et des goodies (objets publicitaires) seront faits et vendus ce jour-là.

La commission a l'intention de mettre les écoles dans la boucle. Elle souhaite faire quelque chose de différent des autres communes.

Monsieur Arnaud DESSERTENNE revient sur le forum des associations 2023 et indique que les associations qui y ont participé étaient contentes de leur matinée. Elles souhaitent le refaire en 2024. Une question se pose : faut-il rendre obligatoire la participation de toutes les associations à ce forum ?

Après un tour de table, les membres du conseil ont majoritairement répondu par la négative.

La date de ce forum est déjà bloquée : ce sera le premier samedi après la rentrée scolaire et se fera de 9 à 13 h.

Monsieur Arnaud DESSERTENNE doit revoir avec M. Frédéric CHARTON pour un éventuel rendez-vous avec la commune de Pontfaverger en ce qui concerne les subventions aux associations afin de voir si la Commune a des propositions concrètes à faire.

Mais il a déjà fait un petit tour de table auprès des présidents des associations de Bétheniville qui sont opposés à l'attribution de subventions aux associations des communes voisines si c'est au détriment de leur subvention.

Monsieur le Maire tient à préciser que la commune de Bétheniville fait déjà énormément pour les associations (rénovations des équipements, achats ou constructions de nouveaux équipements, réparation, entretien, maintenance, ...). Tous ces frais sont pris en charge par la commune et non les associations.

Pour finir, Monsieur Arnaud DESSERTENNE indique que la manifestation Intervillage n'est pas du domaine de la commission sports, loisirs et jeunesse mais du ressort des comités des fêtes des deux villages. C'est à eux de décider s'ils souhaitent réitérer cet évènement.

Monsieur Luc APPERT revient sur le 11 novembre pour signaler qu'il a eu un entretien avec les Sapeurs-pompiers pour revoir l'organisation du défilé.

Mme Odile LOMBARD mentionne que sur le trottoir de la rue du Martelet, il y a plein d'herbes qui repoussent, les bordures sont mises mais à côté il y a même un trou.

Monsieur le Maire indique que cela sera refait par les agents communaux mais que cela n'est pas une priorité. Ils mettront du géotextile et des copeaux à cet endroit.

FIN de la réunion à 23h15.